

Critérium Mont-Blanc U13-U14-U15

Trophée Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Swix - Uvex - Madshus



Saison 2022-2023

PRÉAMBULE

Pour valoriser les catégories U13 (2^e année), U14 et U15, le Comité Mont-Blanc met en place un circuit de compétitions régionales aboutissant à un classement final sous l'appellation « Critérium Mont-Blanc U13-U14-U15 Trophée Banque Populaire Swix Uvex Madshus ».

1. PARTICIPANTS

Les critères suivants sont nécessaires pour figurer dans les classements intermédiaires et finaux :

- Être licencié dans un club du Comité Mont-Blanc à la date de la compétition (licence compétiteur).
- Faire partie de la catégorie U13 (2^e année), U14 ou U15 (né entre 2008 et 2010).
- Avoir respecté la charte sur le fartage.

Les concurrents licenciés dans les clubs hors du comité Mont-Blanc peuvent participer aux courses, mais ne figurent pas au classement général.

2. COURSES PRISES EN COMPTE

- | | | |
|----------------------------------|--|--|
| 1. Dim. 11/12/2022 : | Critérium de la 1 ^{ère} neige (Glières) | Individuel classique (U14-U15) |
| 2. Sam. 24/12/2022 : | Grand-Prix de La Clusaz | Individuel classique |
| 3. Sam. 31/12/2022 : | Grand-Prix du Grand-Bornand | Mass start classique |
| 4. Dim. 08/01/2023 : | Grand-Prix d'Agy | Individuel libre |
| 5. Dim. 15/01/2023 : | Grand-Prix de Chamonix | Biathlon libre (U13-U14)
Individuel libre (U15) |
| 6. Dim. 22/01/2023 : | Grand-Prix de Megève | Prologue classique |
| 7. Dim. 29/01/2023 : | Grand-Prix du Pays Rochois | Mass start classique |
| 8. Sam. 04/02/2023 : | Challenge National U15 | Sprint libre (U14-U15) |
| 9. Dim. 05/02/2023 : | Challenge National U15 | Individuel classique (U14-U15) |
| 10. Dim. 05/02/2023 : | Grand-Prix Chablais Nordic | Biathlon libre (U13) |
| 11. Dim. 12/02/2023 : | Grand-Prix d'Argentière | Individuel classique |
| 12. Sam. 18/02/2023 : | Grand-Prix du Semnoz | Individuel libre |
| 13. Dim. 26/02/2023 : | Grand-Prix de Villard | Individuel classique |
| 14. Sam. 04/03/2023 : | Grand-Prix du Grand-Bornand | Mass start libre |
| 15. Dim. 12/03/2023 : | Grand-Prix des Contamines | Individuel classique (U13) |
| 16. Sam. 18/03/2023 : | Grand-Prix Praz-de-Lys/Sommand | Individuel classique (U13) |
| 17. Dim. 02/04/2023 : | Derby des Mouilles | Départs 3 par 3 libre |

Finale du Critérium

La Finale du Critérium se déroulera le **dimanche 02 avril à l'occasion du Derby des Mouilles**. Cette course est ouverte à tous les concurrents et compte pour le classement général.

Critérium Mont-Blanc U13-U14-U15

Trophée Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Swix - Uvex - Madshus



3. CLASSEMENT GÉNÉRAL

3.1. Catégories

Pour le classement général, les catégories U13, U14 et U15 sont séparées. Six classements seront ainsi produits :

- U13 dames (nées en 2010)
- U14 dames (nées en 2009)
- U15 dames (nées en 2008)
- U13 hommes (nés en 2010)
- U14 hommes (nés en 2009)
- U15 hommes (nés en 2008)

3.2. Barème

Le barème suivant sera utilisé :

Cl	Points										
1er	100	6e	40	11e	24	16e	15	21e	10	26e	5
2e	80	7e	36	12e	22	17e	14	22e	9	27e	4
3e	60	8e	32	13e	20	18e	13	23e	8	28e	3
4e	50	9e	29	14e	18	19e	12	24e	7	29e	2
5e	45	10e	26	15e	16	20e	11	25e	6	30e	1

Ce barème s'applique pour les six catégories.

3.3. Courses retenues

Pour les U14-U15 : les **9 6** meilleurs résultats seront retenus pour le classement général sur les **15 10** courses possibles.

Pour les U13 : les **8 6** meilleurs résultats seront retenus pour le classement général sur les **13 9** courses possibles.

Ce nombre est susceptible d'évoluer en fonction du calendrier : annulation, report, chevauchement avec d'autres courses, etc. Il sera retenu la moitié des courses organisées + 1 (arrondi au nombre supérieur).

Critérium Mont-Blanc U13-U14-U15

Trophée Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Swix - Uvex - Madshus



3.4. Ex æquo

En cas d'égalité à la fin du critérium, les coureurs seront départagés selon les règles suivantes :

1. Selon les meilleures places des résultats retenus (nombre de 1ère places, puis nombre de 2e places... sur toutes les places rapportant des points)
2. Si les concurrents sont toujours ex-æquo, ils seront classés ensemble.

3.5. Coureurs hors critérium (extérieurs au Comité Mont-Blanc)

Lorsqu'un coureur ne peut pas figurer au classement général (autre comité), il disparaît pour l'attribution des points :

Exemple :

1. PERRILLAT L.	MB	GRAND-BORNAND	=> 100pts
2. PICCARD S.	SA	LES SAISIES	=> X
3. COLLOMB M.	MB	LA CLUSAZ	=> 80pts

4. REMISE DES PRIX

4.1. Après chaque course

Sur chaque épreuve, le club organisateur récompensera par sa dotation les meilleurs de chaque catégorie. Pour une équité entre les courses régionales, il est fortement conseillé de récompenser les 5 premiers de chaque catégorie (soit 30 lots au total).

4.2. Sur le classement général

Les 6 premiers de chaque catégorie seront récompensés par le comité Mont-Blanc et ses partenaires Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, Swix, Uvex et Madshus.

~~La remise des prix se déroulera à l'issue de la Finale du Critérium, le 02 avril aux Glières.~~

5. DÉROULEMENT DES COURSES

Les U14 et U15 courent dans la même course, sauf en mass start si le nombre de concurrents ou la configuration de la piste nécessite de les séparer pour le bon déroulement de l'épreuve.

Pour la Finale du Critérium, les départs des U14 et U15 seront séparés.

Critérium Mont-Blanc U13-U14-U15

Trophée Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Swix - Uvex - Madshus



5.1. Ordre de départ catégories U14-U15

Pour établir l'ordre de départ, un classement officiel sera utilisé :

- les catégories U14 et U15 ne seront pas différenciées,
- les courses retenues seront uniquement celles où la comparaison U14-U15 est possible,
- le leader du classement officiel est obligatoirement reclassé comme premier de sa catégorie,
- nombre de courses retenues : $(\text{nombre de courses disputées} / 2) + 1$ (arrondi au-dessus),
- le barème utilisé sera le suivant :

Cl't	Pts	Cl't	Pts	Cl't	Pts	Cl't	Pts	Cl't	Pts	Cl't	Pts	Cl't	Pts	Cl't	Pts	Cl't	Pts
1er	1500	7e	660	13e	370	19e	210	25e	120	31e	67	37e	38	43e	21	49e	12
2e	1225	8e	600	14e	340	20e	190	26e	110	32e	61	38e	34	44e	19	50e	11
3e	1025	9e	550	15e	310	21e	175	27e	100	33e	56	39e	31	45e	17	51e	10
4e	880	10e	500	16e	280	22e	160	28e	90	34e	51	40e	28	46e	15	52e	9
5e	800	11e	450	17e	255	23e	145	29e	81	35e	46	41e	25	47e	14	53e	8
6e	730	12e	410	18e	230	24e	130	30e	74	36e	42	42e	23	48e	13	54e	7

Les dossards seront établis selon ce classement :

- du premier au dernier pour les courses en mass start, les sprints, et les courses de biathlon,
- du dernier au premier pour les courses individuelles,
- les non classés seront tirés au sort (premiers dossards pour les courses individuelles, derniers pour les mass start)
- une liste reprenant cet ordre sera communiquée au club organisateur.
- Lorsqu'une course ne compte pas au critérium, cet ordre est tout de même utilisé pour permettre aux jeunes de se confronter à leur niveau ou être placé dans un ordre logique.
- **Pour les trois premières courses, tous les dossards seront tirés au sort (sauf mass start).**

5.3. Ordre de départ catégorie U13

Les dossards seront établis selon le classement général :

- du premier au dernier pour les courses en mass start, les sprints, et les courses de biathlon,
- du dernier au premier pour les courses individuelles,
- les non classés seront tirés au sort (premiers dossards pour les courses individuelles, derniers pour les mass start)
- une liste reprenant cet ordre sera communiquée au club organisateur.
- **Pour les trois premières courses, tous les dossards seront tirés au sort (sauf mass start).**

Critérium Mont-Blanc U13-U14-U15

Trophée Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Swix - Uvex - Madshus



5.4. Dossard de leader

Un dossard distinctif sera remis aux premiers des classements généraux intermédiaires (jaune ou rouge pour différencier les catégories).

En cas d'ex-æquo, la règle de l'article 3.4. sera appliquée. Si celle-ci ne permet pas de départager les concurrents, un tirage au sort sera alors effectué.

6. GÉNÉRALITÉS

6.1. Fartage

La charte de fartage du comité Mont-Blanc s'applique sur toutes les épreuves : l'utilisation de fart non autorisé par la charte est interdit.